



la Plagne Tarentaise
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre, Le 20 mars à 18 h 30 Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, président,
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : M. Jean Luc BOCH, président Mme Odile BUTHOD-RUFFIER, vice-présidente, Mmes, Fabienne ASTIER, Isabelle DE MISCAULT, MM, Richard BROCHE, Jean-Louis SILVESTRE, membres élus, Mmes, Nadia BOCH, Emilienne MEREL, Gisèle VILLIEN, membres nommées,
Nombre de conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 09 Votants : 10 Pour 10 Contre / Abstention /	Excusés : MM Bernard HANRARD, Gilles TRESALLET, membres élus, Mmes Dominique BASTARDIE-BROCHE, Sylvie EMPRIN, Evelyne FAGGIANELLI (pouvoir à Fabienne ASTIER), Martine GOSTOLI, Maryse MAIRONI, Cathy POUILLE, membres nommées.
Date de convocation: 14/03/2024	Absents :
Date d'affichage : 26/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2024-04

Objet : **Affectation des résultats 2023 : CCAS**

- **VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- **VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,
- **VU** le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 art. 2,
- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2221-93, R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** les circulaires préfectorales n°1 du 9 janvier 2006 et N° 6 du 25 janvier 2006,
- **VU** la circulaire N0RMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- **VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- **VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 19 décembre 2023 pour 2024
- **VU** l'approbation du DOB en date du **20 mars 2024** 18h00,
- **Vu** la délibération N°2024-03 du 20 mars 2023 (18h30) approuvant le CA 2023 du Budget du C.C.A.S.,

Monsieur le président expose au conseil d'administration que les résultats de clôture de l'exercice **2023** laissent apparaître les **résultats** suivants :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le président du CCAS de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Résultats	TOTAL
Fonctionnement	40 697,97 €
Investissement	- 908,59 €
Résultat de clôture Fonctionnement + Investissement	39 789,38 €

Monsieur le président propose d'affecter les 39 789,38 € de résultats 2023 de la manière suivante :

Résultats	TOTAL
Résultats de Fonctionnement	40 697,97 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	38 697,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 000,00 €
Résultats d'Investissement	- 908,59 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 908,59 €

Après exposé et en avoir délibéré,

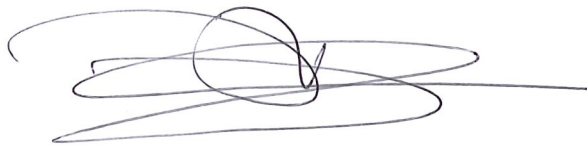
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de La Plagne Tarentaise et **DECIDE** d'affecter les 39 789,38 € comme suit :

Résultats	TOTAL
Résultats de Fonctionnement	40 697,97 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	38 697,97 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 000,00 €
Résultats d'Investissement	- 908,59 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	- 908,59 €

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER



Pour copie conforme :
Le président
Jean-Luc BOCH

C.C.A.S.
Commune de La Plagne Tarentaise
BP 04
73216 AIME-LA-PLAGNE CEDEX